

# Règlement Pêche

1. L'accès à l'étang vaut pleine acceptation du règlement suivant.
2. **Deux lignes** par pêcheur autorisées.
3. La pêche des carpes et des esturgeons se fait en **NO KILL**. Les poissons sont donc à remettre à l'eau **avec précautions**. L'épuisette et le tapis de réception sont obligatoires.
4. **Les lieux devront être laissés propres**. Des poubelles et des cendriers sont à votre disposition.
5. Il est INTERDIT de/d' :
  - amorcer
  - pêcher aux leurres artificiels
  - faire tous feux et barbecues
  - se baigner dans l'étang

**Les enfants mineurs sont placés sous l'entière responsabilité des adultes.**

Les propriétaires se réservent le droit d'exclure, temporairement ou définitivement, toute personne dont l'attitude serait incompatible avec le présent règlement ou le respect d'autrui.

Excellente pêche à tous !

Le Président de l'association